

Article

« Chronique - Le Groupe de recherche en éthique médicale (GREM) de l'Université Laval »

Marcel J. Mélançon

Laval théologique et philosophique, vol. 40, n° 2, 1984, p. 243-246.

Pour citer cet article, utiliser l'information suivante :

URI: <http://id.erudit.org/iderudit/400097ar>

DOI: 10.7202/400097ar

Note : les règles d'écriture des références bibliographiques peuvent varier selon les différents domaines du savoir.

Ce document est protégé par la loi sur le droit d'auteur. L'utilisation des services d'Érudit (y compris la reproduction) est assujettie à sa politique d'utilisation que vous pouvez consulter à l'URI <https://apropos.erudit.org/fr/usagers/politique-dutilisation/>

Érudit est un consortium interuniversitaire sans but lucratif composé de l'Université de Montréal, l'Université Laval et l'Université du Québec à Montréal. Il a pour mission la promotion et la valorisation de la recherche. Érudit offre des services d'édition numérique de documents scientifiques depuis 1998.

Pour communiquer avec les responsables d'Érudit : info@erudit.org

□ chronique

LE GROUPE DE RECHERCHE EN ÉTHIQUE MÉDICALE (GREM) DE L'UNIVERSITÉ LAVAL

L'avancement des sciences et des technologies biomédicales durant la dernière décennie a posé des questions nouvelles, notamment au droit, à l'éthique et à la théologie.

Déjà en 1975 des représentants de diverses Facultés tenaient des réunions exploratoires touchant des projets de recherche en éthique médicale. En 1980 le *Groupe de recherche en éthique médicale (GREM)* de l'Université Laval était formé sur l'initiative de la Faculté de philosophie.

STATUT

- Le GREM est *interdisciplinaire*. Ce groupe de recherche réunit des chercheurs et chercheuses provenant de diverses Facultés ou Écoles de l'Université Laval. Il comprend des professeurs et des étudiant(e)s de II^e et III^e cycles. Chacun partage sa compétence et le point de vue de sa discipline avec ses collègues sur des questions d'éthique médicale.
- Le GREM est une *entité autonome*. Il décide lui-même de ses orientations, de ses activités et de son fonctionnement. Il élit un coordinateur parmi les membres permanents et décide de l'acceptation de nouveaux membres.
- Le GREM est cependant *rattaché à une unité d'enseignement*, la Faculté de philosophie.
- Le GREM sert de *lieu d'encadrement* pour des étudiant(e)s gradué(e)s de II^e et III^e cycles provenant de diverses Facultés ou Écoles.
- Le GREM comprend des *membres permanents* qui assurent la continuité et la cohésion de l'équipe de chercheurs et des membres qui se joignent à l'équipe pour un an, à titre de spécialistes. Ceux-ci sont choisis en fonction du thème du colloque annuel.

OBJECTIFS

- Étudier les *questions éthiques* soulevées par le développement des sciences et technologies biomédicales dans une société pluraliste et analyser l'impact de ces biotechnologies sur l'être humain.
- Faire une *recherche de niveau universitaire*. Le GREM vise plus qu'un simple échange d'opinions ou de points de vue. Il cherche à approfondir une question d'une façon scientifique, en collaboration avec des collègues de disciplines différentes.
- Vivre une *expérience d'interdisciplinarité* en éthique médicale. La mise en commun de perspectives diverses (médecine, droit, philosophie, théologie, sciences infirmières, et autres) donne lieu à un apprentissage inédit : vivre et penser non seulement *à côté* de l'autre, mais *avec* les autres.
- Servir de *milieu d'encadrement* pour des étudiant(e)s gradué(e)s. À un moment où l'Université désire améliorer l'encadrement de ses étudiant(e)s de II^e et III^e cycles, le GREM offre un environnement multidisciplinaire essentiel à toute recherche dans le domaine de l'éthique médicale.
- *S'engager socialement*. Les chercheurs du GREM veulent continuer à remplir leur rôle d'engagement dans la collectivité : colloques, publications, etc.

CHRONIQUE

FONCTIONNEMENT

Le GREM détermine, au début de chaque année universitaire, un thème de recherche.

Un double dossier est constitué sur la question étudiée, dossier scientifique et dossier de presse médicale et journalistique. Ces dossiers sont continuellement mis à jour, au fur et à mesure des nouvelles publications.

L'équipe se réunit régulièrement, soit aux deux, soit aux trois semaines.

Pour lancer le débat ou la recherche à la réunion, un ou deux membres font un exposé synthèse. Une personne-ressource peut être invitée à faire cet exposé. Les résultats de la recherche servent à la préparation du colloque annuel.

ACTIVITÉS

— 1982: Colloque sur *La stérilisation des déficients mentaux*.

Actes de ce colloque publiés en 1983, sous la direction de Paul J. Micallef.

— 1983: Colloque sur *Les traitements sélectifs aux nouveau-nés mal formés*.

Actes de ce colloque publiés en 1984, sous la direction de Marcel J. Mélançon.

— 1983-84: Préparation du colloque sur *La fécondation in vitro*.

Prises de position publiques sur cette question. Publication d'un ouvrage scientifique sur ce sujet (aspects clinique, juridique, éthique) par des membres du GREM. Constitution progressive d'un centre de documentation en éthique médicale sur des thèmes sélectifs (périodiques, ouvrages, etc).

LE GREM 1983-1984

Faculté de médecine

Richard GAGNÉ

Professeur agrégé

Département de médecine

Harry GRANTHAM

Professeur titulaire

Département de psychiatrie

Raymond LAMBERT

Professeur agrégé

Département d'obstétrique et gynécologie

Faculté de droit

Edith DELEURY

Professeur titulaire

Faculté de philosophie

Danielle BLONDEAU

Infirmière, étudiante graduée

Michel T. GIROUX

Avocat, chargé de cours

André JEAN

Étudiant gradué

Marcel J. MÉLANÇON

Responsable de l'éthique médicale

Faculté de sciences de l'éducation

Lucien MORIN

Professeur invité

Faculté de théologie

Henri BEAUMONT

Professeur titulaire

École des sciences infirmières

Fernande HÉBERT

Professeur adjoint

Service de pastorale

Bernard KEATING

Animateur

Assistante de recherche

Marie BERGERON

Étudiante graduée

Coordonnateur

Marcel J. MÉLANÇON

Faculté de philosophie

ENSEIGNEMENT ET RECHERCHE EN ÉTHIQUE MÉDICALE

L'Université Laval est la plus impliquée des universités québécoises dans l'enseignement et la recherche en éthique médicale.

— *Cours à la Faculté de médecine*

Le cours *Éthique médicale* (PHI-15048) s'adresse depuis 1980 aux étudiant(e)s en médecine (150 à 200 étudiant(e)s). Ce cours obligatoire est sous l'égide des Facultés de philosophie et

de médecine, en collaboration avec le Centre de bioéthique de Montréal. Co-responsables pour 1983 : Dr Harry Grantham, du Département de psychiatrie de la Faculté de médecine, David J. Roy et Maurice A.M. De Wachter, du Centre de bioéthique de l'Institut de recherches cliniques de Montréal.

— *Cours à l'École des sciences infirmières*

Le cours *Problèmes contemporains d'éthique* (PHI-16776) est un cours d'éthique infirmière. Il est obligatoire au niveau du baccalauréat en sciences infirmières et se donne d'une façon interdisciplinaire. Responsable en 1984 : Marcel J. Mélançon, Faculté de philosophie.

— *Cours hors-campus*

Le cours *Éthique médicale* (PHI-15048) ci-haut est dispensé hors campus, au Saguenay-Lac St-Jean et sur la Côte nord. Il est offert aux médecins, infirmiers et infirmières, en collaboration avec l'Éducation aux adultes du Collège de Chicoutimi. Responsable pour 1983 : Marcel J. Mélançon, Faculté de philosophie.

— *Séminaire interdisciplinaire*

Un séminaire interdisciplinaire *Recherches en éthique médicale* (PHI-62998) est ouvert aux étudiant(e)s gradué(e)s de II^e et III^e cycles des diverses Facultés ou Écoles. Responsable en 1984 : Marcel J. Mélançon, Faculté de philosophie.

— *Cours à la Faculté de droit*

Le cours *Biotechnologie et reproduction humaine : le droit et l'éthique* (DRT-61410) s'adresse à des étudiant(e)s de II^e cycle à l'hiver 1985. Ce cours étudie les questions juridiques et éthiques concernant la reproduction humaine. Responsable : Edith Deleury, Faculté de droit.

— *Cours à la Faculté de théologie*

Le cours *Morale et vie humaine* (THL-13242) est optionnel et est offert aux étudiant(e)s de I^{er} cycle. Il présente le point de vue chrétien sur des questions de bioéthique. Responsable en 1984 : Henri Beaumont, Faculté de théologie.

— *Groupe de recherche en éthique médicale (GREM)*

Groupe interdisciplinaire de recherche qui réunit des professeurs et des étudiant(e)s de II^e et III^e cycles. Facultés et Écoles représentées : médecine, droit, philosophie, théologie, sciences de l'éducation, sciences infirmières. Coordonnateur : Marcel J. Mélançon, Faculté de philosophie.

— *Thèses de maîtrise et de doctorat.*

Dans le cadre de la maîtrise et du doctorat en philosophie, en droit et en théologie, les étudiant(e)s peuvent choisir leur sujet de thèse dans le domaine de l'éthique médicale et de la bioéthique.

L'Université Laval et la Faculté de philosophie souhaitent voir ces activités rejoindre tous les milieux intéressés de l'Est du Québec et entendent promouvoir la recherche interuniversitaire dans ce domaine.

COLLOQUE SUR LA FÉCONDATION *IN VITRO*

Le *Groupe de recherche en éthique médicale (GREM)* de l'Université Laval tiendra, le 19 octobre 1984, un colloque sur la fécondation *in vitro*.

Qualifiée de la percée biotechnologique la plus spectaculaire de la dernière décennie, la fécondation *in vitro* à but thérapeutique telle qu'elle s'est présentée en Angleterre avec la naissance du bébé Brown est, à toutes fins utiles, socialement acceptée.

Des scientifiques s'interrogent cependant sur son utilisation à but expérimental (recherche et expérimentation en embryologie, en cancérologie, en génétique, etc) qui nécessite la fécondation et la culture d'embryons humains. D'autres techniques biomédicales, issues d'elle ou découvertes à son occasion, impliquent des conséquences morales et sociales à long terme. Des choix de société s'imposent.

CHRONIQUE

Sont maintenant réalisés le don d'ovule, le don d'embryons, la congélation et le stockage d'embryons. D'autres techniques rendent possibles la culture d'embryons au-delà du stade d'implantation, la modification de ces embryons, les manipulations du code génétique humain, les croisements inter-spécifiques (fabrication d'« hybrides »), l'utérus artificiel, etc.

L'utilisation d'embryons fécondés *in vitro* à des buts « curatifs » (pour régénérer ou réparer des tissus ou organes déficients chez les adultes) soulève l'une des questions les plus difficiles du point de vue de l'éthique. Quel est le statut juridique et moral de l'embryon humain ? Peut-il être utilisé comme moyen pour servir d'autres fins ?

Jusqu'où aller ? Maintenant que l'on est en mesure d'orienter, voire de modifier la reproduction humaine, dans quel sens la diriger ? Qu'est-ce qui est souhaitable pour l'humanité ? Ce pouvoir biotechnologique trouve-t-il en lui-même sa légitimité éthique ? Les sciences dites « humaines » n'ont-elles pas un rôle décisif à jouer ?

Le colloque, qui se tiendra à l'Université Laval, abordera les principales questions d'ordre éthique soulevées par la fécondation *in vitro* et par ses applications présentes et futures.